



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 58260

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle la plus vive attention de M. le ministre délégué à la santé sur la contradiction qui existe entre la volonté de lutter contre le tabagisme et le prix trop élevé des substituts nicotiniques. Les instances officielles en charge de l'information sur la santé accordent une large place dans les messages aux « aides au sevrage » destinées à ceux qui veulent arrêter de fumer. Récemment, l'ordre des pharmaciens s'associait à une campagne antitabac, les sociétés savantes et les congrès médicaux vantaient les mérites de ces produits. Toutes ces actions constituent une publicité gratuite pour ces patchs, gommes ou tablettes. Cette promotion ne coûte pas un centime aux laboratoires pharmaceutiques qui fabriquent et distribuent les diverses préparations en vente dans les pharmacies. Or ces produits, délivrés sans prescription médicale mais néanmoins exclusivement en pharmacie, présentent un coût élevé et sont vendus parfois dans les officines à des prix variant sensiblement. Par conséquent il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de baisser et d'harmoniser ces prix pour permettre aux personnes les plus modestes qui souhaitent arrêter de fumer de bénéficier, à un prix raisonnable, des substituts nicotiniques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58260

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1211